

Délégations FSL

1. EDITORIAL

Le service des Délégations FSL a été créé en 1995 à la demande du Fonds de Solidarité pour le Logement du Conseil Départemental du Bas Rhin.

Initialement instituée sur le territoire de la Communauté Urbaine de Strasbourg (devenue Eurométropole de Strasbourg, puis Communauté Européenne d'Alsace), l'action du service des Délégations FSL de GALA s'est étendue sur le secteur sud-ouest en 1999 (Molsheim à Saales, Obernai, Wasselonne).

Courant 2021, nous avons appris que les délégations sur la ville d'Obernai et alentours ne faisaient plus partie de notre territoire d'activité. Certains partenaires le regrettent (CCAS d'Obernai, assistantes sociales du secteur, Mission Locale), car nous travaillons ensemble depuis de nombreuses années.

Trois intervenants sociaux, représentant 2,5 ETP, assurent le travail d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) dans le service des Délégations FSL :

-  2 ETP sur l'Eurométropole de Strasbourg (EMS),
-  0,5 ETP sur l'UTAMS Sud et Ouest

Le service intervient également pour l'accompagnement des ménages relogés dans le cadre de l'AVL, du SLI (Service Logement d'Insertion), de l'HT (Hébergement Temporaire) et de l'IML (Intermédiation Locative) quel que soit le secteur de relogement dans la limite du département.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DELIVREES

À compter du 1er janvier 2017, en application de la loi Nôtre, le traitement des demandes est géré par l'Eurométropole de Strasbourg pour son territoire et par le Conseil Départemental devenu Communauté Européenne d'Alsace, pour le reste du département.

Le service effectue donc une prestation de service pour les deux FSL ; ces derniers délèguent des dossiers de demande de bilans diagnostics, de mesures d'ASLL ou de demandes d'enquêtes dans le cadre d'une procédure d'expulsion, ceci encadré par la charte départementale de l'Accompagnement Social Lié au Logement et des règlements intérieurs des deux FSL.

Le FSL est un des dispositifs essentiels du PDALHPD¹. Il a été institué par la loi Besson et mis en place depuis septembre 1991.

¹ Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

L'accompagnement social lié au logement doit permettre à la personne accompagnée d'assumer un logement dans le respect des droits et devoirs de locataire, afin d'acquiescer un maximum d'autonomie. Dans le cadre d'un accès, l'accompagnement doit permettre au locataire d'investir et d'assumer son logement, respecter son voisinage et comprendre ses droits et devoirs.

Dans le cadre de ménages en situation d'expulsion, le service doit viser à rétablir une situation locative normalisée et une gestion budgétaire maîtrisée ou trouver d'autres solutions d'hébergement ou de relogement.

2.1 L'activité

Moyenne des mesures pondérées par travailleur social en 2022

Agrément : 125 Unités Valeur (UV) pour 2,5 ETP

	0,5 ETP	1 ETP	1 ETP	TOTAL
Janvier	23,96	43,26	40,78	108
Février	18,86	42,80	42,68	104,34
Mars	20,74	48,88	47,95	117,57
Avril	25,34	49,14	49,65	124,13
Mai	35,21	46,06	49,26	130,53
Juin	22,93	45,64	46,25	114,82
Juillet	23,84	46,63	44,64	115,11
Août	19,15	45,33	49,08	113,56
Septembre	22,20	48,88	44,73	115,81
Octobre	27,20	43,40	42,22	112,82
Novembre	30,07	37,96	43,86	111,89
Décembre	19,05	42,86	46,51	108,42
MOYENNE	24,05	45,07	45,64	114,75

En moyenne sur l'année 2022, le nombre d'unités valeur (UV) n'a pas été atteint. Seuls pour les mois d'avril et de mai 2022, la moyenne s'approche et dépasse les 125 UV.

En 2022, par temps plein sur l'EMS, le nombre moyen mensuel de familles suivies étaient de 40. Compte tenu de la charge de travail par mesure, un nombre inférieur d'UV n'indique pas la possibilité d'une capacité de prise en charge supplémentaire pertinente. En effet à un instant T dans le mois, il est possible d'avoir 45 accompagnements mais en termes d'UV d'être en dessous des 50 UV en fonction des nouveaux dossiers commencés et des fins pour certains.

Hors EMS, 4 mois sur 12 ont enregistré un nombre d'UV supérieur à 25, allant jusqu'à 31.25.

L'arrivée de nouveaux dossiers dépend essentiellement des délégations FSL traditionnelles, mais également les demandes de bilan diagnostic dans le cadre de procédure d'expulsion sollicitée par la Sous-Préfecture de Molsheim sur le secteur de la vallée de la Bruche.

Lorsque le service n'a pas réussi à rencontrer les ménages suite à différentes prises de contact (mail, courriers, messages téléphoniques) sans réponse, un bilan sans suite à rédiger est envoyé au FSL. Pour certains ménages, le service a été délégué 2, voire 3 fois pour un même dossier, selon l'avancée de la procédure d'expulsion.

Répartition Eurométropole et hors Eurométropole

	2020		2021			2022		
	Nbre	%	Nbre	Dont nvelles mesures 2021	% de nouvelles mesures sur le total 2021	Nbre	Dont nvelles mesures 2022	% de nouvelles mesures sur le total 2022
EMS	191	86	177	101	57	208	141	68
Hors EMS	32	14	48	29	60	59	38	64
TOTAL	223	100	225	130	100	267	179	100

En 2022, nous avons accompagné un nombre plus important de personnes.
 En 2021, nous avons eu 57 % de nouvelles mesures alors qu'en 2022, nous sommes à 68 %.
 Hors EMS, le nombre de mesures a presque doublé entre 2020 et 2022.

Après une diminution globale des orientations entre 2017 et 2019, la tendance est de nouveau à la hausse ces trois dernières années. Cette augmentation peut s'expliquer par la dégradation des situations depuis l'apparition du covid et les conséquences économiques qui en ont découlé, ainsi que de l'augmentation nette du coût de la vie.

2.2 Quelques aspects du travail du service en 2022

Au cours de l'année 2022, nous avons réalisé :

	0,5 ETP	1 ETP	1 ETP	TOTAL
Bilans Diagnostics + ASLL	12	5	8	25
Bilans Diagnostics sans suite	24	4	9	37
Bilans intermédiaires	9	17	26	52
Bilans de fin	13	43	30	86
Enquêtes + ASLL	0	8	2	10
Enquêtes sans suite	6	18	21	44
TOTAL	64	95	96	255

L'écart du nombre de suivi entre le tableau ci-dessus et celui du paragraphe précédent (267 contre 255) est dû au fait que pour certains accompagnements, la mesure est arrivée en fin d'année mais le bilan est rédigé l'année suivante notamment pour les enquêtes assignation et les BD sans suite. Pour ces masques, certains sont notifiés à la réception 2021 mais pas 2022 pour la sortie du bilan.

Motifs d'arrêt de la mesure en 2022

	EMS	Hors EMS	TOTAL
Absence de contact après 2 mois	23	3	26
Accompagnement par TS de secteur	1		1
Décès		1	1
Décision du FSL	1		1
Démarches effectuées	10	1	11
Déménagement	3		3
Durée max ASLL atteinte	14	1	15
Expulsion	1		1
Famille non rencontrée	44	26	70
Mise en place d'une tutelle / MASP	5		5
Ne souhaite pas d'ASLL	4	1	5
Non adhésion	19	6	25
Non maîtrise de la langue	1		1
Résiliation de bail	1		1
Situation réglée / locatif	17	8	25
TOTAL	143	47	191

Sur l'année 2022, pour 1 ETP nous avons réalisé, sur l'EMS, en moyenne 2 bilans par semaine et pour le mi-temps, 1,3 bilans par semaine. Pour l'ensemble du service des délégations FSL, 2,5 ETP, en moyenne pour 2022, il y a 5.3 bilans réalisés par semaine.

Cette année, nous constatons qu'il y a presque autant de BD sans suite, que de BD transformés en ASLL. Les années précédentes les demandes de BD avaient tendance, à se transformer plus facilement en ASLL. Cela peut s'expliquer, du fait que certains BD ont été demandés par le FSL donc pas préparé en amont et que nous rencontrons de plus en plus de difficulté à entrer en lien avec la personne.

Alors que pour les enquêtes, nous ne remarquons pas de changement, peu aboutissent à un accompagnement. Par contre, nous notons une amélioration pour les enquêtes sans suite où pour le 1er ETP, 8 sur 18 et pour l'autre, 7 sur 21, pour le mi-temps, 4 sur 6, où nous sommes arrivés à avoir un lien avec la personne. L'enquête n'aboutit pas du fait que la personne a soit quitté le logement, soit ne souhaite pas d'accompagnement ou soit à régler la situation d'impayé ou soit n'a pas donné suite.

Concernant le poste à temps partiel, 56.25% des écrits réalisés concernaient des bilans diagnostics, le plus souvent demandés par la Sous-Préfecture de Molsheim dans le cadre de la CCAPEX ou de procédure d'expulsion. 33% des bilans ont été suivis d'un ASLL.

55.3% de ces ménages n'ont pas pu être rencontrés dans les délais impartis par le FSL.

Nous programmons plusieurs visites à domicile pour donner un maximum d'opportunités au ménage. Des courriers postaux sont envoyés et un mot dans la boîte aux lettres sollicitant un contact est laissé à chaque passage.

Dans 17.02% de délégations, le ménage nous a contacté suite à la réception du courrier pour nous informer que la situation était réglée. Dans ce cas, nous proposons tout de même une rencontre à domicile pour faire le point, libre à la personne d'accepter. La rédaction d'un bilan sans suite est rédigée après confirmation du propriétaire du solde de la dette.

Comme nous pouvons le constater sur le tableau des motifs d'arrêt d'accompagnement, sur l'EMS, nous avons énormément d'arrêt pour absence de contacts après 2 mois ou pour non-adhésion presque 30 %. Ce qui peut expliquer le grand nombre de rédaction de bilans de fin de mesure. Par ailleurs, pour un peu moins de 31 % la famille n'est pas rencontrée, il s'agit notamment des enquêtes assignation sans suite ou certains BD sans suite.

Nouvelles mesures déléguées en 2022

	EMS	Hors EMS	TOTAL
BD	25	23	48
Enquêtes	59	6	65
ASLL direct	56	5	61
Dossier annulé par le FSL	0	2	2
TOTAL	140	36	176

Les deux dossiers annulés par le FSL l'ont été à notre demande car après avoir pris contact avec les ménages, nous avons appris la présence d'une tutelle ou curatelle. Dans ce cas, une demande d'ASLL n'est pas compatible avec la présence d'une tutelle. Ces deux dossiers n'ont pas fait l'objet d'une rédaction d'un bilan diagnostic.

Orientations par les services internes d'ARSEA-GALA

	EMS	<i>% de nouvelles mesures</i>	Hors EMS	<i>% de nouvelles mesures</i>
Suite AVL	17	82	1	100
Suite HT	4	50	1	100
Suite IML	5	60		
Suite CIVIL				
Suite SLI	22	77	3	67

Lorsque les travailleurs sociaux des autres services de GALA sollicitent un ASLL suite à un relogement, le service des délégations n'attend pas la notification du FSL pour débiter l'accompagnement. Cela évite une rupture dans le suivi et un passage de relais clair et efficace. En 2022, concernant l'EMS, les orientations venant des autres services internes de l'ARSEA-GALA représentaient à elles seules presque un tiers des ménages accompagnés sur la période.

Cependant, cela a créé une difficulté sur un dossier en particulier qui a été rejeté par le FSL. Nous avons été informés lorsqu'un bilan de fin de mesure a été transmis 6 mois plus tard comme nous n'avions pas réceptionné la notification d'attribution. Ce genre de problématique est rare mais tout de même possible.

Délégation suite à...	EMS	Hors EMS	Total
Accès	75	9	84
BD à la demande du FSL	22	3	25
Maintien	1		1
ASLL simple	24	1	25
Assignation	61	4	65
Saisine CAF		1	1
MJC	3		3
Expulsion	2	19	21
Autres		8	8
Inconnue	20	14	34
TOTAL	208	59	267

Au niveau de l'EMS, notre action auprès des ménages s'inscrit en majorité dans le cadre de l'accès à un logement. Le second grand volet de notre action concerne l'accompagnement des ménages suite à une assignation, principalement pour impayés de loyer.

Hors EMS, les délégations concernent essentiellement des ménages qui connaissent des impayés locatifs et pour lesquels une procédure d'expulsion peut avoir déjà été entamée.

Les délégations "Inconnue" correspondent à une demande du FSL pour des bilans diagnostics sans en énoncer le motif ou à des familles non rencontrées.

Les délégations suite à des accès au logement arrivent en 3ème position.

Les démarches en cours d'ASLL

	EMS	Hors EMS	Total
Dossier de surendettement	1		1
Aide alimentaire	6		6
Aide caritative	3		3
Aide sociale communale	11		11
Mesure de protection	3	2	5
Signalement procureur	1		1
Assignation	1	1	2
Expulsion	2	1	3
Réactualisation	4		4
FAIE	1		1
FSL Accès	2		2
FSL Maintien	1		1
Création DLS	11	8	19
SIAO	3		3
ACD	5	5	10
Appui au relogement	8		8
DALO	3		3
Ouverture de droits	11	2	13
TOTAL	77	19	96

Hors EMS, le partenariat avec le service social de secteur permet la mise en place d'un accompagnement diversifié et complémentaire. Des orientations sont réalisées pour certaines prestations, telles que les demande d'aides alimentaires, les dossiers de surendettement et parfois les aides caritatives.

En 2022, nous avons été peu sollicités pour des demandes de ce type et nous n'avons pas eu l'occasion de constituer des demandes d'aides financières auprès du FSL, car l'état des dettes, qu'elles soient locatives et énergétiques dépassaient le montant maximal du barème FSL.

Depuis mars 2020, les situations des personnes accompagnées se sont considérablement détériorées. En 2022, le service a rencontré plus de personnes souffrant de maladies psychologiques, qu'elles soient ou non suivies par le monde médical, de problèmes de consommation d'alcool et autres produits illicites. La difficulté est alors de leur faire réaliser des démarches quelles qu'elles soient. Leur mobilisation, leur concentration sont limitées, voire inexistantes. Il est alors compliqué de les faire avancer. La nécessité d'un partenariat avec le secteur se met alors en place, afin d'optimiser les chances de réussite pour chaque objectif fixé préalablement.

En 2022, en dehors de notre travail ordinaire, nous avons, en partenariat avec le service social de secteur, sollicité auprès du Procureur de la République, deux mesures de protection à l'égard d'une mère de famille et d'un homme isolé.

Sur l'EMS, en supplément des différents bilans à rendre au FSL, nous avons réalisé 77 démarches administratives afin de faire évoluer favorablement la situation de chaque personne accompagnée. Parmi ces démarches, les premières représentées sont les plus anodines : 14 % d'ouverture de droit généralement suite à une absence de ressources qui conduit, dans l'attente, à une demande d'aide alimentaire et également 14 % sont des créations de demande de logement social qui sont effectuées dans le cadre d'une réelle volonté de changement de logement du fait de dégradation du logement (problème de moisissures, insalubrité, punaise de lit...) ou de la situation (problème d'impayés de loyer) mais également en prévention, comme solution de repli du fait qu'une proposition de logement arrive généralement au bout de plusieurs années malgré un dossier régulièrement à jour. En effet, dans ce cadre nous comptons sur l'ancienneté de la demande qui prévaut en complément d'autres éléments lors des commissions d'attribution au logement.

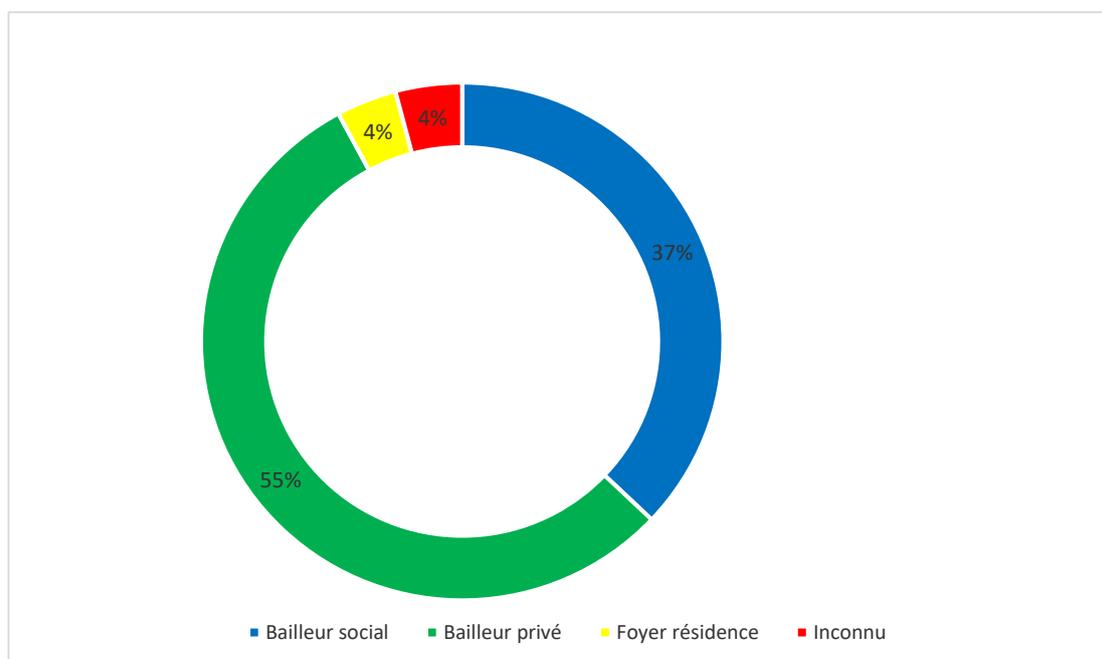
20 % des démarches administratives sont liées à des demandes d'aide qu'elles soient alimentaires, caritatives ou communales. En effet, nous constatons des situations de plus en plus précaires avec un budget très limité.

Presque 25 % de ces démarches administratives sont liées aux demandes de relogement et/ou d'hébergement (ACD, Appui au relogement, DALO et SIAO) sans compter les créations de DLS.

Par ailleurs, au cours de l'ASLL, il a été réalisé 4 demandes auprès du FSL pour des prises en charge financières notamment (FAIE, FSL accès, FSL maintien), 3 enquêtes supplémentaires ont été menées dans le cadre de la procédure d'expulsion et au vu de situations bien dégradées du fait de la vulnérabilité des personnes, 4 dossiers ont été orientés auprès du Procureur de la République ou a fait l'objet d'une demande de mise sous protection judiciaire.

Bien que ces démarches demandent un temps de travail non négligeable dans notre organisation, elles sont nécessaires à l'aboutissement des objectifs fixés avec la personne accompagnée dans le but de permettre une amélioration de la situation.

Les bailleurs



Le regroupement de certains bailleurs sociaux ont changé notre manière de travailler. Auparavant, l'équipe pouvait contacter directement certains chargés de clientèle pour expliquer une situation et proposer l'étude du dossier en vue d'un relogement.

Aujourd'hui, rien de tout cela n'est encore possible. Seuls les organismes indépendants (Foyer de la Basse Bruche, Domial...) restent accessibles, mais ce ne sont pas ceux qui ont le patrimoine le plus étendu selon les secteurs.

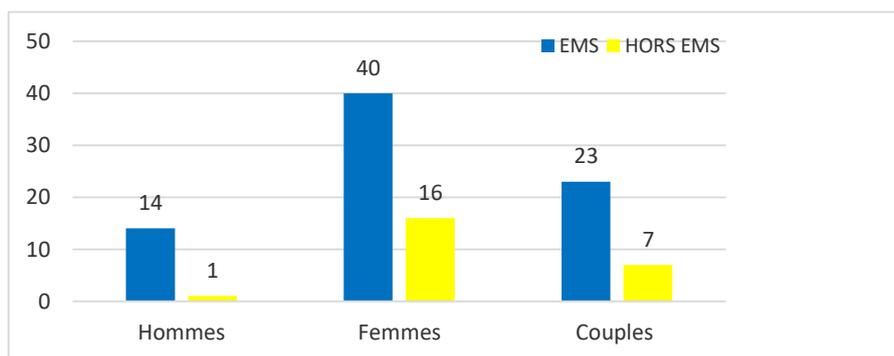
Pour 2022, nous constatons un changement dans la typologie des bailleurs. En effet, les années précédentes, nous avons surtout travaillé avec les bailleurs sociaux alors que pour cette année les bailleurs privés dépassent la majorité.

Pour modérer ces données, il est à noter que les bailleurs privés se retrouvent en réalité principalement dans les BD/Expulsions hors EMS et les enquêtes sur l'EMS. Concernant les dossiers d'ASLL maintien et/ou Accès, la quasi-totalité concernaient des bailleurs sociaux.

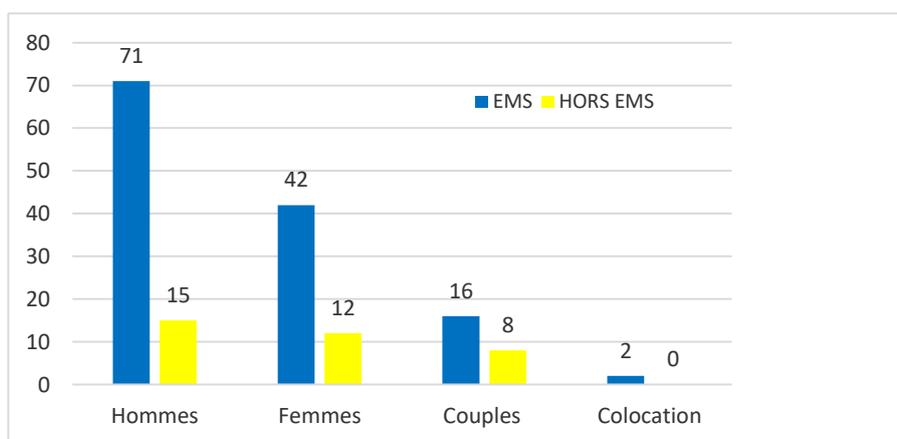
Composition des ménages

Il est intéressant de remarquer que parmi les ménages avec enfants que le service accompagne, les femmes seules avec enfants sont largement majoritaires. A contrario, parmi les ménages sans enfants, les hommes seuls sont largement surreprésentés.

Ménages avec enfants



Ménages sans enfants

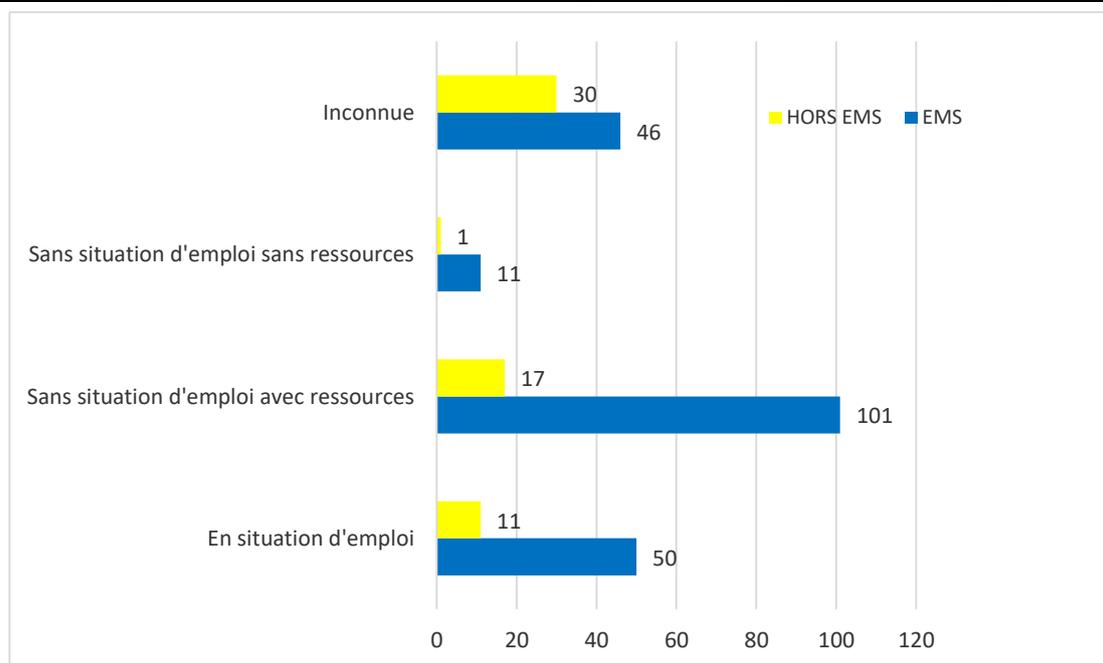


Hors EMS, les ménages avec enfant sont constitués essentiellement de femme comme cheffe de famille.

Pour les ménages sans enfant, la principale population rencontrée est constituée d'hommes.

Situations socio-professionnelles du ménage

RESSOURCES	EMS	Hors EMS	TOTAL
En situation d'emploi	50	11	61
CDI	28	6	34
CDD / CUI	13	1	14
Intérim	7	2	9
Stage	2	2	4
Sans situation d'emploi avec ressources	101	17	118
ASS	1	1	2
ARE	12	2	14
RSA	57	9	66
AAH	11	1	12
CPAM	3	1	4
Congé parental	1		1
Pension / retraite	16	3	19
Sans situation d'emploi sans ressources	11	1	12
Chômage non indemnisé		1	1
Sans activité	11		11
Inconnue	46	30	76
TOTAL	208	59	267



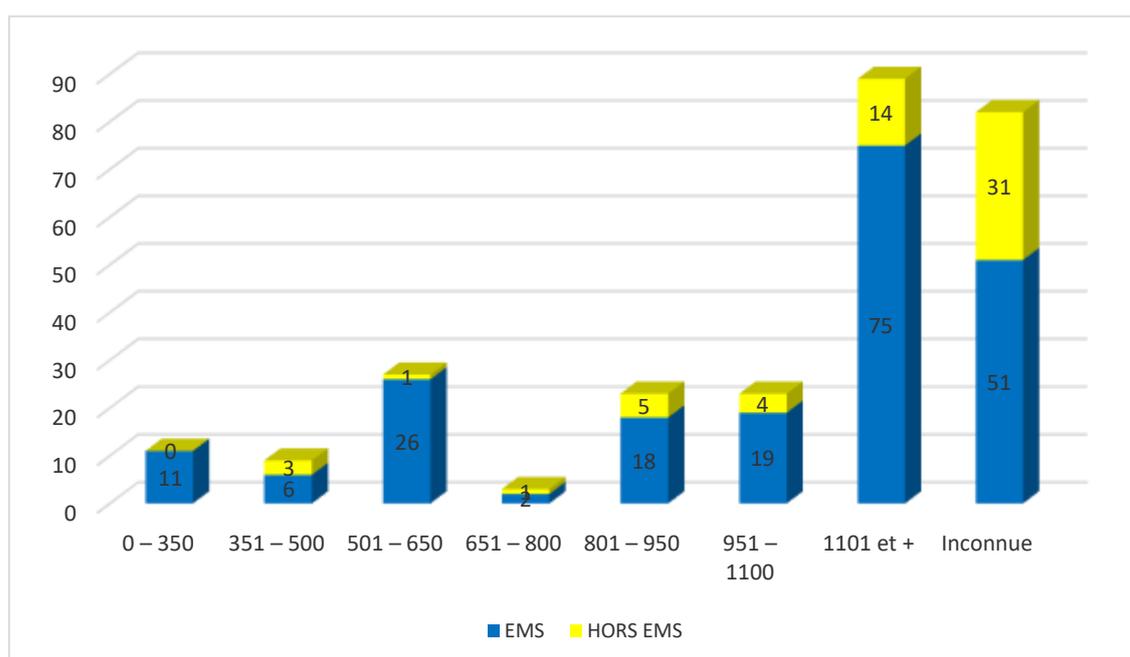
La majorité des populations rencontrées (44,2%) est bénéficiaire de prestations CAF et de minima sociaux.

La part des personnes salariées à temps plein ou partiel représente 22,85%.

4,49% des ménages sont sans ressources, ce qui ne facilite en rien le travail d'accompagnement par rapport à une gestion budgétaire. Dans ce cas, avant tout autre chose, les ouvertures de droit à des revenus doivent être effectués.

Ressources des ménages

RESSOURCES EN €	EMS	Hors EMS	TOTAL
0 – 350	11		11
351 – 500	6	3	9
501 – 650	26	1	27
651 – 800	2	1	3
801 – 950	18	5	23
951 – 1100	19	4	23
1101 et +	75	14	89
Inconnue	51	31	82
TOTAL	208	59	267



Sur l'EMS, comme en dehors, les ressources perçues s'élèvent en majorité à 1101€ et plus. Ce public est essentiellement constitué de personnes isolées avec enfants percevant les minimas sociaux et des prestations CAF.

Les "inconnue" correspondent aux familles que le service n'a pas pu rencontrer. Vous constaterez la part importante que cela représente.

Les contacts avec les usagers

CONTACTS USAGERS – TS	3 451
- mails,	1 599
- courriers,	214
- démarches réalisées,	56
- démarches non réalisées,	2
- contacts téléphoniques réalisés,	483
- contacts téléphoniques non réalisés,	355
- RDV bureau réalisés,	207
- RDV bureau non réalisés,	138
- accompagnements extérieurs réalisés,	11
- accompagnements extérieurs non réalisés	5
- VAD réalisées,	210
- VAD annulées,	69
- VAD personne absente	102
CONTACTS PARTENAIRES	863
- mails,	639
- courriers,	5
- contacts téléphoniques réalisés,	205
- RDV bureau réalisés.	14
CONTACTS BAILLEURS	512
- mails,	317
- courriers,	71
- contacts téléphoniques réalisés,	122
- RDV bureau réalisés.	2

A compter de février 2022, le télétravail a pris fin avec une reprise en présentiel à 100%.

L'équipe n'a pas pu forcément reprendre contacts comme avant mars 2020. En effet, les personnes ne souhaitent plus forcément être rencontrées à raison d'une visite à domicile ou un rendez-vous mensuel. Certaines privilégient les rendez-vous téléphoniques ou des contacts par mails.

Ainsi, le nombre de courriers postaux envoyés ont diminué au profit des mails.

Ce type de fonctionnement n'aide pas toujours à l'avancée des situations. En effet, les personnes peuvent rester plusieurs semaines sans contacter GALA ou mettent beaucoup de temps à répondre à nos sollicitations (mail et message téléphonique).

En 2022, nous constatons que des courriers nous ont été retournés par manque d'information concernant le bâtiment (A, B, C...). Lors de la VAD, un travail de recherche a été réalisé afin d'obtenir cette information. Il s'agit, dans ce cas, d'enquête assignation où la notification ne mentionne pas toutes les indications d'adresse.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1 Vie du Service

En avril 2022, un membre récent de l'équipe a quitté le service pour être remplacé par un nouveau collègue. Cette arrivée a ramené un peu de sang neuf et un regard extérieur sur nos pratiques.

Après deux ans dans les locaux d'Aristide Briand, le service a changé de locaux pour se rapprocher du siège de l'établissement et mutualiser certains outils avec les collègues d'autres services de GALA.

L'ARSEA GALA a fourni à l'ensemble de l'équipe des ordinateurs portables utiles lors d'entretien à l'extérieur notamment pour les démarches avec les personnes ne disposant pas d'un outil informatique.

Début d'année 2022, nous avons retravaillé notre base de données afin d'en ressortir des statistiques informatisées plutôt que calculer manuellement. Il s'avère qu'à la rédaction de ce rapport, nous constatons toujours des difficultés. Par conséquent, une nouvelle séance de travail devra être réalisée courant 2023.

3.2 Travail avec les familles

Les travailleurs sociaux du service des délégations FSL mettent en œuvre un accompagnement social lié au logement. Les points abordés sont ceux liés à la Charte ASLL. Suite à la création de la Communauté Européenne d'Alsace (CEA), cette charte a été retravaillée. Les salariés devraient en connaître le contenu courant 2023.

Après des familles, l'équipe privilégie un soutien sous forme d'informations, de conseils, d'accompagnements physiques pour certaines démarches, d'orientation et de médiation.

Obtenir l'adhésion du public devient de plus en plus délicate et fragile dans la durée.

Trop souvent les personnes n'honorent pas leur rendez-vous ou leur présence à domicile, sans prévenir de leur absence. Cela engendre des pertes de temps, des consommations d'essence... mais, cela freine surtout l'avancée du projet établi avec le bénéficiaire.

En dehors des rencontres physiques avec les personnes, nous passons également beaucoup de temps en réunions diverses, rencontres partenariales et rédaction des écrits à l'intention du FSL ou administratifs liées au dossier (aide financière, dispositif logement hébergement, orientation de personne vulnérable...).

Pour le secteur hors EMS, les temps de trajets sont loin d'être négligeables.

Nous rencontrons de plus en plus de familles qui sont présentes depuis des années sur le territoire français et qui ont toujours des difficultés de compréhension de la langue alors qu'elles viennent d'intégrer un logement autonome. L'ASLL suite à l'accès est donc complexifié à cause de ce frein.

3.3 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la coordination de parcours des usagers (intra associative / extra associative)

Hors EMS, dans un souhait de cohérence et de coordination pour les personnes accompagnées, des réunions avec les partenaires présents sur la situation sont organisées de manière régulière depuis novembre 2021.

Sur le secteur entre Molsheim et Saales, cette pratique n'a fait que de se développer avec de plus en plus d'acteurs présents (représentants des associations caritatives, milieu scolaire, service social de secteur, infirmière...).

L'équipe partage également les informations recueillies avec le service CCAPEX de GALA qui est présent lors des réunions à la Sous-Préfecture de Molsheim.

Au contraire sur l'EMS, nous rencontrons toujours autant de difficultés à travailler avec les centres médico-sociaux de secteur. En effet, lorsque la personne évoque GALA, il est très rare qu'elle arrive

d'elle-même à obtenir un rendez-vous alors que notre objectif principal est de tendre à l'autonomie dans les démarches de la personne.

3.4 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine du partenariat / Transversalité

Suite à la reprise d'activité en présentiel, certaines réunions ont pu être à nouveau organisées (réunions au FSL, réunions partenariales extérieures).

Lorsqu'une demande d'ASLL nous est orientée par les travailleurs sociaux de secteur, ceux-ci ont tendance à vouloir se désengager de l'accompagnement. Par conséquent, les liens partenariaux sur le secteur de l'Eurométropole sont souvent difficiles à être mis en place.

De plus en plus d'enquêtes assignation nous arrivent où la procédure d'expulsion a été lancée par Action Logement. Cela concerne essentiellement des jeunes qui ont pris une garantie Visale. Nous déplorons qu'Action Logement ne donne jamais de suite à nos demandes d'informations. Par conséquent, nous souhaitons mettre en place un partenariat avec eux. De plus, pour ces orientations, nous n'avons aucun élément concernant le bailleur initial (propriétaire privé, agence immobilière...) donc si nous n'arrivons pas à rencontrer le locataire, nous restituons une enquête ou bilan totalement vierge.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Les réunions multi – partenariales sont et seront encore développées sur le secteur de Molsheim à Saales, selon les besoins des familles rencontrées.

Une séance de GAP mensuelle a été programmée en 2022. L'ensemble de l'équipe y participe de manière volontaire. Ces temps d'échanges sont essentiels dans notre travail.

Certains membres de l'équipe ont participé à une formation Codelico à Strasbourg.

Des réunions de services en présence d'un psychologue de GALA sont mises en place mensuellement.

Une réunion organisée par le FSL de l'EMS s'est déroulée début décembre 2022 avec tous les partenaires effectuant de l'ASLL. Ces réunions avaient été mises en stand-by depuis le Covid. Elles ont pu reprendre et devraient être proposées une fois par semestre. Cette réunion a permis de soulever les difficultés rencontrées dans le cadre de nos accompagnements et ainsi mettre en exergue des pistes de travail par thématique pour les prochaines réunions.

5. CONCLUSION

Le travail en délégation FSL n'a pas changé, mais l'équipe doit s'adapter de plus en plus à de nouveaux profils, plus fragiles, qui ne maîtrisent pas la langue française ou sont trop dégradés par les épreuves de la vie.

L'adhésion de la personne est primordiale. Si tel n'est pas le cas, l'équipe a l'impression de devenir des prestataires de service. En effet, certaines personnes ne contactent le service que pour des demandes urgentes. Si une solution ne leur est pas apportée rapidement, l'adhésion diminue, voire disparaît et le travail avec elles devient alors irréalisable.

En ce qui concerne les relogements, la demande est telle que les délais d'attente sont très longs sur une majorité de secteurs.

Le fonctionnement d'Alsace Habitat n'améliore pas les négociations de relogement et anéantit l'espoir d'un futur meilleur.

Le manque cruel de logements accessibles aux personnes que le service rencontre freine considérablement notre travail et nous pose de nombreuses questions.